



COMMENT SE PASSE UN DEPOT DE PLAINTE D'UNE VICTIME DE VIOLENCES SEXUELLES OU SEXISTES



SOMMAIRE



1

LE CHOIX DE LA DEMARCHE

2

LES CONDITIONS DU DEPOT DE
PLAINTE

3

LE DEPOT DE PLAINTE

4

LES DEMARCHES DE LA VICTIME
APRES LA PLAINTE

5

LES DIFFERENTES ETAPES DE
L'ENQUETE

LE CHOIX DE LA DEMARCHE

SOIT LA VICTIME SE REND D'INITIATIVE dans un commissariat de sn choix pour y déposer une plainte

SOIT ELLE A OBTENU UN RENDEZ VOUS dans le commissariat de son choix via la PNVSS



LES CONDITIONS DU DEPOT DE PLAINTE

LE POLICIER QUI VA PRENDRE LA PLAINTE

la victime est prise en charge par un policier du service des plaintes . Elle peut demander à être entendue par un policier du même sexe.



L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PSYCHOLOGIQUE

La victime peut demander une prise en charge sociale/ psychologique par un intervenant social ou un psychologue



LES ASSISTANCES

La victime peut demander à se faire assister ou représenter par un avocat et si elle est mineure par un majeur de son choix



LE DOMICILE DECLARE

pour plus de discrétion la victime peut déclarer comme domicile l'adresse d'un tiers sous réserve de son accord express



LE DEPOT DE PLAINTE

LE DEROULEMENT SOUS LA FORME DE QUESTIONS/ REPONSES: pour que la plainte soit bien prise ne compte la victime va devoir répondre aux questions de l'enqueteur en toute sincérité même si celles-ci peuvent être intimes. La victime peut fournir des preuves, en cas de viol il est recommandé de rapporter les vêtements souillés.

LA VERIFICATION PAR LA VICTIME DE SES DECLARATIONS: après le procès verbal, le policier remet à la victime une copie et document recensant les coordonnées d'aide au victime présents dans le commissariat.



LES DEMARCHES DE LA VICTIME APRES LA PLAINTTE

L'EVALUATION MEDICALE DES VIOLENCES

il peut être nécessaire de faire évaluer la nature et la gravité des blessures dans une unité médico-judiciaire



LE BESOIN DE RELOGEMENT

une solution d'hebergement d'urgence existe. Le juge aux affaires familiales pour demander l'attribution exclusive du logement du couple



LE BRACELET ANTI RAPPROCHEMENT

empêche le conjoint violent d'entrer en contact physique grâce à un dispositif de géolocalisation



AUTRES PRISES EN CHARGE

la victime peut être directement reçue au commissariat par un intervenant social/ un psychologue/ une association d'aide aux victimes



LES DIFFERENTES ETAPES DE L'ENQUETE

LE DEROULE DE L'ENQUETE: elle est effectuée par des enquêteurs spécialisés sur l'infraction, sa durée est variable.

L'AUTEUR DES VIOLENCES: l'auteur peut être interpellé immédiatement ou convoqué ultérieurement.

LA CONFRONTATION: les deux parties seront convoquées dans le même bureau que l'enquêteur .

LES SUITES POSSIBLES: poursuite ou classement sans suite.

